

Rendement des polices d'assurance vie avec participation

Le présent document vise à aider les titulaires de polices d'assurance vie entière avec participation actuel·le·s et potentiel·le·s de Co-operators Compagnie d'assurance-vie à comprendre les crédits de participation de leurs polices. Les renseignements qui doivent être fournis aux titulaires de polices sont énoncés dans la Loi sur les sociétés d'assurances et la ligne directrice E16 du Bureau du surintendant des institutions financières, de même que dans la [Politique sur les participations des titulaires de police](#) et la [Politique de gestion des comptes de participation](#) accessibles sur notre site Web.

Les compagnies qui offrent des polices avec participation doivent tenir un ou plusieurs comptes de participation séparés des comptes sans participation. Co-operators Compagnie d'assurance-vie détient deux comptes de participation. Le plus important comprend les actifs des polices avec participation établies depuis la fondation de la compagnie en 1945. L'autre compte, plus petit, comprend les actifs et passifs du portefeuille de polices initialement établies par La Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS, qui a fusionné avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie le 31 décembre 2021. Le compte de participation de CUMIS ne prend plus d'affaires nouvelles et son barème des participations a été gelé.

Les polices d'assurance vie entière avec participation permettent aux titulaires de bénéficier du compte de participation. Les participations dépendent des résultats techniques d'un ou plusieurs paramètres au fil du temps, notamment :

- les revenus de placements;
- la mortalité;
- le taux de résiliation des titulaires de police;
- les frais, y compris les impôts.

Les participations au titre des polices d'assurance vie de Co-operators sont essentiellement déterminées par les résultats des placements, et seulement 5 % par d'autres facteurs.

Les actifs des comptes de participation sont gérés par Addenda Capital, filiale détenue en majorité par Co-operators. Addenda Capital est l'une des plus importantes sociétés d'investissement multi-actifs du Canada, avec plus de 39 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

La société croit qu'il est important de conserver des flux de participations solides et stables pour les titulaires de police avec participation. C'est pourquoi nous gérons les actifs du fonds dans l'optique de dégager des rendements durables. Les politiques de placement et de gestion des actifs-passifs de la compagnie déterminent la répartition de l'actif cible

qui doit être détenu dans les comptes de participation. Vous trouverez ci-dessous la répartition cible et la répartition réelle des actifs dans les deux comptes de participation au 31 décembre 2025.

Composition de l'actif	Pondération réelle	Plage de poids cible
Obligations	69 %	35 à 100 %
Prêts hypothécaires	5 %	0 à 25 %
Actions canadiennes	16 %	0 à 25 %
Actions privilégiées	9 %	0 à 15 %
Placements non traditionnels	1 %	0 à 10 %
Autre	0 %	0 à 15 %

Le conseil d'administration détermine annuellement le montant des participations à distribuer aux titulaires de police avec participation en fonction des recommandations de la direction. Le conseil d'administration a approuvé des politiques relatives à la [gestion des comptes avec participation](#) et à la [détermination des participations](#). Ces politiques ont été déposées auprès de nos autorités de réglementation et font l'objet d'une opinion annuelle sur l'équité formulée par notre actuaire désigné. En outre, l'actuaire désigné doit émettre des opinions sur l'équité de nos méthodes de répartition des revenus et des dépenses de placement.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les taux d'intérêt actuels et passés du barème des participations, les taux de rendement des placements des comptes de participation et les taux de rendement des placements de l'excédent du fonds avec participation. Les taux de rendement des placements sont exprimés sous forme de rendement du marché sans lissage et après déduction des frais de placement. Les taux annuels moyens historiques antérieurs à 2025 sont fournis dans la mesure du possible.

Taux d'intérêt du barème des participations par catégories de participations

	Année en cours (2025)	Taux annuels moyens historiques		
		5	10	20
Vie entière Protection et Famille	6,00 %	5,96 %	5,90 %	S. O.
Vie entière Élévation et Distinction	6,00 %	5,96 %	5,90 %	S. O.
Vie Plus	5,85 %	5,52 %	5,28 %	5,58 %
Assurance vie entière à primes variables	6,15 %	5,86 %	5,41 %	5,68 %
Polices établies entre sept. 1990 et le 25 oct. 2013	5,85 %	5,52 %	5,21 %	5,56 %
Polices établies entre janv. 1989 et sept. 1990	5,70 %	5,36 %	5,06 %	5,27 %
Polices établies avant janv. 1989	5,85 %	5,52 %	5,21 %	5,50 %

*Le rendement des placements de l'excédent des comptes de participation n'est pas pris en compte dans le calcul des participations.

Vous trouverez ci-dessous les données financières pour les deux comptes de participation pour les deux derniers exercices financiers.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	Total	Compte de participation initial	Compte de participation de CUMIS
Excédent au début de l'exercice	963 381	957 720	5 661
Résultat global avant le versement des participations aux titulaires de police	45 183	45 736	(553)
Participations distribuées aux titulaires de police au cours de l'exercice	(11 311)	(11 180)	(131)
Sommes transférées aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la Loi	(473)	(473)	—
Autres transferts	—	—	—
Excédent à la fin de l'exercice	996 780	991 803	4 977

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Total	Compte de participation initial	Compte de participation de CUMIS
Excédent au début de l'exercice	863 688	857 725	5 963
Résultat global avant le versement des participations aux titulaires de police	109 094	109 263	(170)
Participations distribuées aux titulaires de police au cours de l'exercice	(9 021)	(8 888)	(132)
Sommes transférées aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la Loi	(381)	(381)	—
Autres transferts	—	—	—
Excédent à la fin de l'exercice	963 380	957 719	5 661

La part des bénéfices transférés aux actionnaires est établie conformément à la Loi sur les sociétés d'assurances. Le pourcentage des fonds distribués aux actionnaires au cours de l'exercice est de 4,2 % (2024 - 4,2 %).

